

**COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-05-39**  
**Séance du 07 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (11).

Etaient excusés : Gaëtan DE GRACIA / **pouvoir** à Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir** à Michel GRANGE & Emilie VELLETAZ / **pouvoir** à Magali SEGARD (3).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 26 octobre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire, *sauf 3<sup>ème</sup> délibération pour laquelle il a été remplacé par Magali SEGARD.*

*Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 heures 47, a pris part au vote à partir de la 2<sup>ème</sup> délibération.*

*ECOLE PRIMAIRE*

**OBJET** : RYTHMES SCOLAIRES, RENOUVELLEMENT DE L'OTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de demander à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Savoie la reconduction de la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire, avec maintien des horaires actuels (*dernière DCM : n° 2021-01-05 en date du 18/02/2021*).

Le Conseil d'Ecole a voté à l'unanimité cette reconduction le 17 octobre 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

↳ **Demande** à Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de la Savoie la reconduction de la dérogation concernant l'organisation du temps scolaire, avec maintien des horaires ci-dessous, à partir de la rentrée scolaire 2024 / 2025, sur 8 demi-journées / 4 jours.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi,  
08 heures 30 à 11 heures 30 & 13 heures 30 à 16 heures 30.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,  
Michel GRANGE

Le Maire,  
Alain COMBAZ

